

La bibliothèque musicale pour aveugles, section de la bibliothèque publique d'Amsterdam *

par Annie Willemsen **

La bibliothèque publique d'Amsterdam est la seule en Europe qui dispose, à côté d'une bibliothèque publique musicale, d'une bibliothèque musicale pour aveugles, ouverte à tous les habitants du pays.

Les dix autres bibliothèques musicales pour aveugles qui existent en Europe sont toutes rattachées à des institutions pour aveugles. La coopération étroite entre la bibliothèque publique musicale d'Amsterdam et la bibliothèque musicale pour aveugles que ce système permet offre de grands avantages. La première peut notamment fournir

(*) Nous remercions « Fontes Artis Musical », organe de l'Association internationale des bibliothèques musicales de nous avoir autorisés à publier la traduction de cet article paru dans son n° 3/1974.

(**) *Bibliothécaire musicale à la bibliothèque pour aveugles d'Amsterdam.*

à la seconde toutes les partitions à transcrire en Braille, et aussi mettre sa collection de cassettes à la disposition de ses utilisateurs.

DES COPISTES BENEVOLES

La bibliothèque musicale pour aveugles d'Amsterdam possède actuellement une collection de 6.300 volumes composée en partie de musique imprimée en Braille à l'étranger mais surtout de partitions transcrites en Braille, note par note, par des bénévoles. Neuf d'entre eux et un employé salarié, responsable de la bibliothèque, font actuellement le travail de copiste pour la bibliothèque. Ils transcrivent environ 7.000 pages de musique en Braille chaque année, et rendent un service inestimable à la bibliothèque. Un copiste expérimenté a en effet besoin d'une demi-heure (musique simple) à une heure (musique plus difficile) pour transcrire une page. Il faut environ un an pour apprendre la notation Braille, et au moins encore une année de pratique pour pouvoir faire le travail à une vitesse raisonnable. S'il n'y avait que des employés salariés pour faire leur travail, leur formation étant aussi à payer, les partitions en Braille coûteraient des centaines de milliers de francs (lourds).

Il est inutile de rappeler que la maîtrise de la notation Braille nécessite une connaissance musicale, une intelligence et une fidélité au texte de bon niveau. Heureusement des musiciens professionnels (retraités) et des amateurs de talent sont toujours prêts à offrir leurs services et à faire l'effort d'apprendre la notation Braille et de consacrer beaucoup de leur temps de loisir à cette transcription.

MUSIQUE BRAILLE IMPRIMEE

Il est possible d'imprimer de la musique en Braille en utilisant une double matrice dans lesquelles les points sont percés et en plaçant le papier à imprimer entre elles un peu comme la pâte dans un moule à gauffres. Le procédé coûte quand même cher et la dépense ne peut se justifier que si un grand nombre de copies sont à imprimer. C'est pourquoi il n'y a pas de musique Braille imprimée aux Pays-Bas : le public est trop limité. Des imprimeurs Braille dans les pays plus grands impriment la musique en Braille. Une partie très importante du répertoire a déjà été imprimée en Braille, et a été achetée par les bibliothèques d'autres pays.

En 1956, la Fondation américaine pour les aveugles d'outre-mer (AFOB) a publié le Catalogue international des publications musicales en Braille, donnant la liste des publications de vingt imprimeurs de musique Braille. Le catalogue ne contient que la musique instrumentale, de sorte que pour la musique vocale et les publications depuis 1956, on devra consulter les catalogues des imprimeurs. Seuls, quelques-uns paraissent régulièrement.

NECESSITE D'UNE COLLABORATION INTERNATIONALE

Etant donné que la transcription en Braille demande autant d'effort et de temps, il est extrêmement important que les gens puissent savoir quelle musique a déjà été transcrite dans les autres pays, afin d'éviter un travail superflu. Malheureusement, les suppléments de catalogue distribués par les imprimeurs étrangers comportent encore de temps en temps des titres d'ouvrages fort longs qui viennent juste d'être transcrits par des copistes hollandais avec beaucoup d'efforts !

Il est donc très urgent de publier un catalogue international réunissant toutes les publications de musique Braille. L'AFOB a arrêté son travail en Europe. Au Congrès de l'Association internationale des bibliothèques musicales qui s'est tenu en 1972 à Bologne, il avait été décidé d'étudier et de mettre en place une collaboration internationale entre les bibliothèques de musique Braille et les imprimeurs. La question fut à nouveau soulevée à la rencontre annuelle de Londres en 1973 et un contact a été pris avec le département de musique Braille de la Bibliothèque du Congrès (Washington) qui examinera les possibilités d'un inventaire international de toute la musique Braille. La bibliothèque musicale pour aveugles d'Amsterdam a aussi commencé un catalogue sur fiches à son propre usage de la musique Braille publiée depuis 1956.

QUELQUES CHIFFRES

Actuellement la bibliothèque musicale pour aveugles a 6.300 volumes en collection, comprenant non seulement beaucoup de musique pour orgue et pour piano, mais aussi de la musique vocale et instrumentale (flûte à bec notamment), et un faible pourcentage de livres sur la musique. Cent vingt musiciens hollandais et dix étrangers, des étudiants

en musique et des amateurs fréquentent chaque année la bibliothèque, la seule aux Pays-Bas mis à part quelques collections moins importantes à usage privé dans différentes institutions pour aveugles. Elle reçoit chaque année environ mille demandes en moyenne, donc 20 % ne sont pas dans la bibliothèque et ne peuvent être obtenues de l'étranger, ce qui signifie qu'il faut en faire la transcription. La moitié environ de la musique transcrite à la demande est mise dans la collection de la bibliothèque ; le reste n'est pas suffisamment intéressant : par exemple, vingt-quatre chanteurs de choral et trois membres d'ensemble instrumental envoient régulièrement leurs partitions à la bibliothèque pour les faire transcrire en Braille. En 1965-68 la bibliothèque musicale a publié le catalogue complet de sa collection manuscrite et imprimée, suivie d'une liste d'environ 800 acquisitions en 1972 ; une autre liste d'acquisitions doit être publiée en 1975.

PRET DE CASSETTES

En collaboration étroite avec la bibliothèque musicale publique d'Amsterdam, une collection de cassettes musicales est à la disposition des personnes aveugles ; environ deux cents personnes utilisent ce service.

Assez bizarrement, seuls quelques-uns d'entre eux fréquentent également la bibliothèque de musique Braille. La plupart ont perdu la vue en partie ou totalement alors qu'ils étaient âgés, et ne peuvent souvent pas lire le Braille. La moitié environ s'intéresse à la musique classique.

Du fait de l'importance de la collection et du nombre de ses utilisations, le travail de la bibliothèque de musique Braille est rien moins que spectaculaire, mais le seul fait qu'une douzaine de musiciens professionnels aveugles en dépendent pour leur existence justifie celle de la bibliothèque.

Traduit de l'anglais par Bernard Marrey.

COMMUNIQUE

Le répertoire des discothèques publiques de prêt en France vient d'être publié par « Les discothécaires », sous-section de l'Association des bibliothécaires français. Plus de cent cinquante discothèques sont ainsi cataloguées avec leurs adresses, jours et heures d'ouverture, conditions de prêt, nombre de prêts annuels ; importance de la collection... (10 F à l'ABF - Les Discothécaires, 36 rue Emeriau, 75015 Paris).